

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/34C

**Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE SAINT-CYPRIEN.**

L'an deux mille vingt, le 17 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	35
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	34		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE

**Absents excusés :** Jacques FIGUERAS, Thierry SIRVENTE

**Secrétaire de séance** François BONNEAU

**Date de convocation :** 10 juin 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu les articles L. 421-2 et R. 421-14 du code de l'éducation, la Communauté de Communes Sud Roussillon doit désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration du collège de Saint-Cyprien.

Le Président propose,

Jean-André MAGDALOU

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu 35 voix, il est déclaré élu.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20200617-2020-06-34C-DE  
Date de télétransmission : 22/06/2020  
Date de réception préfecture : 22/06/2020